

Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques

Déclaration du groupe de l'agriculture

Plusieurs auditionnés l'ont souligné et cela a été repris dans le texte, la difficulté du sujet tient essentiellement au peu de connaissance scientifique dont nous disposons pour analyser finement et profondément, et ensuite corriger, les inégalités sociales et environnementales. Le premier enjeu sera de récolter des données adéquates.

Il n'est pas certain, toutefois, que le processus, notamment pour les enjeux de santé, doive passer nécessairement par la création d'un observatoire. Les travaux pourraient être menés par les différentes instances déjà existantes mais la proposition mérite d'être expertisée.

Le groupe de l'agriculture a particulièrement apprécié l'attention portée aux territoires ruraux. Il aurait été dommage de ne pas les évoquer. Ces territoires abritent un tiers de la population française et sont bien trop souvent mis à l'écart des politiques publiques. Pourtant, comme le souligne le texte : la complémentarité des mondes urbain et rural est une évidence dans l'aménagement du territoire. Les accès aux services publics et au public, aux services de santé, au numérique sont autant d'inégalités qu'il faut prendre soin de combler pour maintenir l'unité du territoire.

Le groupe de l'agriculture a également été sensible aux développements consacrés à l'hétérogénéité de la transcription des normes dans l'Union européenne. Notre secteur, qui bénéficie d'une politique commune, est particulièrement touché par les différences de règles entre les États membres. Pour les agriculteurs, les distorsions de concurrence sont une réalité ; elles ont un lourd impact sur l'économie des exploitations. Il faut que le degré d'exigence à respecter soit, au final, le même pour l'ensemble des États membres.

Le groupe a été plus réservé sur les développements consacrés aux grands principes du droit de l'environnement en cours d'émergence mais a apprécié les nuances apportées dans la rédaction sur ces points.

Le préjudice écologique, le principe de précaution, le principe pollueur-payer sont encore en construction et méritent une approche nuancée, intégrant différents points de vue. Il nous paraît déterminant de prévoir, dans leur mise en œuvre, l'impact que cela peut avoir sur la compétitivité des différents secteurs de production et surtout éviter que cela freine la croissance économique. Nous voulons rappeler que l'économie est une des trois composantes du développement durable.

Malgré quelques réserves, le groupe de l'agriculture a voté l'avis.